

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 772

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu et Mme Le Pen

-----

### ARTICLE 1ER AD

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre les emballages en plastique est cohérente avec les objectifs écologiques, mais cet article fait déjà doublon avec les dispositifs de l'article 10 consacrés au plastique.